

Bons de caisse

Description

Un **bon de caisse** est un titre émis par une banque. Si vous achetez un bon de caisse, la banque vous versera des intérêts à intervalles réguliers et vous récupérez votre capital à l'échéance.

Tous les bons de caisse sont assortis d'une échéance. La durée d'un bon de caisse, chez Belfius Banque, oscille entre 1 et 10 ans. Vous déterminez vous-même la durée pendant laquelle vous pouvez vous passer de votre argent. Pendant cette durée, vous ne pouvez pas récupérer votre capital auprès de votre banque (voir Risques du produit).

Vous pouvez acheter des bons de caisse à tout moment, mais vous devez toutefois investir un minimum de 250 euros. Pour un investissement de 275 euros, vous recevez un bon de caisse dans votre dossier-titres d'une valeur de 275 euros. Il n'y a donc aucuns frais d'entrée.

Les bons de caisse sont toujours émis en EUR.

Les intérêts sont fixés à l'avance et dépendent de la durée du bon de caisse. Généralement, les intérêts d'un bon de caisse à 10 ans sont plus élevés que ceux que la banque paie pour un bon de caisse à 1 an.

Il existe différentes sortes de bons de caisse. En voici les principales catégories :

- **Bon de caisse «ordinaire»** : la banque vous paie chaque année un coupon à une date fixe. Le montant du coupon est le même pendant toute la durée du bon de caisse.
- **Bon de caisse avec « intérêts progressifs »** : les intérêts augmentent progressivement pendant la durée du bon de caisse.
- **Bon de capitalisation** : il n'y a pas de coupon annuel, mais la banque garde les intérêts jusqu'à l'échéance. La banque vous octroie en sus des intérêts complémentaires. En jargon, nous parlons d'une capitalisation des intérêts. A l'échéance, la banque vous rembourse l'entièreté du capital investi et tous les intérêts capitalisés.
- **Bon de caisse à coupons périodiques** : contrairement au bon de caisse ordinaire, le coupon n'est pas payé annuellement, mais mensuellement ou tous les trois ou six mois. Cette formule est surtout intéressante pour les investisseurs qui souhaitent disposer de revenus supplémentaires, par exemple en tant que complément d'une pension mensuelle.
- **Le Prêt-citoyen via Belfius** : il s'agit d'un Prêt-citoyen populaire thématique, conforme à la Loi du 26 décembre 2013, dont la plupart des caractéristiques sont identiques à celles d'un bon de caisse. Les caractéristiques qui diffèrent de celles d'un bon de caisse classique sont les suivantes :
 - Durée minimum de 5 ans
 - Souscription minimale de 200 euros
 - Précompte mobilier réduit sur les coupons ou les intérêts
 - Pas utilisable dans le cadre d'un contrat Ego ou Astera (cf. infra)
 - Sauf en cas de décès, ce bon de caisse ne peut être racheté par Belfius Banque avant qu'un terme de 5 ans ne soit écoulé depuis l'émission. Exceptionnellement – en cas de décès – un rachat du bon de caisse peut être demandé à la banque pendant les 5 premières années. Si vous désirez toutefois vendre cet investissement avant l'échéance de ce terme de cinq ans, cela devra se faire via vente publique à un prix de marché qui peut être inférieur au capital investi. Ceci peut éventuellement mener à une perte de capital. Pour plus d'informations à ce sujet vous pouvez consulter la rubrique « Risques » (spécifiquement la partie concernant le « risque de liquidité » et le « risque de fluctuation du prix du bon de caisse ») sur cette page.

Avantages

- Il s'agit d'un produit très simple. En échange de votre investissement, vous recevez, outre la garantie de récupérer votre capital à l'échéance finale, des intérêts sous la forme d'un paiement de coupon.
- Les intérêts sont fixés au moment de l'achat du bon de caisse et ne changent plus par la suite.
- Il existe différents types de bons de caisse, vous déterminez vous-même celui qui vous convient le mieux.

Inconvénients

- Étant donné que le taux est fixé au préalable et pour toute la durée de l'obligation, vous ne pouvez pas profiter d'éventuelles hausses de taux ultérieures.

Risques

- Un bon de caisse compte parmi les investissements les plus sûrs. Même si la banque qui a émis le bon de caisse faisait faillite, vous pourriez faire appel au fonds de protection des dépôts afin de récupérer votre capital.
- En principe, le capital investi est bloqué jusqu'à l'échéance.
Vous pouvez demander le rachat avant l'échéance de votre bon de caisse à la banque qui vous l'a vendu; la plupart des banques sont généralement disposées à vous le racheter, mais il est possible que vous ne récupériez pas l'intégralité de votre capital.

Attention : Sauf en cas de décès, le Prêt-citoyen ne peut être racheté par Belfius Banque avant qu'un terme de 5 ans ne soit écoulé depuis l'émission.

Vous pouvez également vendre votre bon de caisse en Bourse, par le biais d'une vente publique. Le cours dépendra alors du prix qu'un acheteur éventuel est disposé à payer. Si le taux du marché, au moment de la vente, est supérieur à celui de votre bon de caisse, vous recevrez une somme moins élevée que celle que vous avez payée au moment de l'achat. Si le taux du marché, au moment de la vente, est inférieur à celui de votre bon de caisse, vous recevrez une somme moins élevée que celle que vous avez payée au moment de l'achat.

Caractéristiques clés

Le capital est-il protégé à l'échéance ? OUI

A l'échéance, vous recevez 100 % de votre capital.

Le rendement est-il connu à l'avance ? OUI

Au moment de l'achat, vous savez le taux que vous recevrez et quand vous disposerez des intérêts.

Quand le capital est-il disponible ?

Votre capital est disponible **à l'échéance**. Vous pouvez vendre le bon de caisse avant l'échéance, mais il est possible que le prix de rachat soit inférieur à celui de la valeur nominale du bon de caisse.

Formules d'épargne automatiques

Ego

Ego est une formule d'épargne automatique pour les **clients de plus de 18 ans**. Un nouveau compte d'épargne sera automatiquement ouvert à la conclusion d'un contrat Ego. Dès que 250 EUR sont disponibles sur ce compte d'épargne spécifique, la banque veille à ce que les **fonds soient automatiquement investis dans un bon de caisse** (le 1^{er} et le 16 de chaque mois) au taux alors en vigueur. Tant que le compte ne présente pas un solde de 250 EUR, aucun bon de caisse n'est émis et l'argent reste sur le compte.

Avantages

- Cette formule vous permet d'investir par le biais de petits versements périodiques. Vous ne devez pas immédiatement investir 250 EUR. Vous pouvez, par exemple, verser 25 EUR chaque mois sur ce compte. Après dix versements, la banque achètera automatiquement un bon de caisse d'une valeur nominale de 250 EUR.
- Vous n'investissez que dans des bons de caisse, et non dans d'autres produits plus risqués.
- A la création de votre contrat Ego, vous pouvez vous-même en déterminer l'échéance (bons de caisse avec une date spécifique dans le futur ou investissement constant dans un bon de caisse d'une même durée).

Inconvénients

- Tant que vous n'avez pas épargné 250 EUR, aucun bon de caisse n'est acheté. Le taux appliqué est celui en vigueur au moment de l'achat automatique du bon de caisse, et non celui en vigueur au moment de vos versements. Le taux peut avoir baissé dans l'intervalle.

Astera Junior

Astera Junior est une formule quasiment identique à celle d'Ego, mais s'adresse aux **jeunes de moins de 18 ans**.

Toute personne peut conclure un tel contrat pour un enfant. Cette formule d'épargne convient par excellence pour l'investissement en toute sécurité de montants offerts à un enfant, un petit-enfant ou un(e) filleul(e). Tous les bons de caisse viennent à échéance au 18^e anniversaire de l'enfant et le capital investi est ensuite intégralement disponible sur un compte d'épargne au nom de l'enfant.

Les avantages et les inconvénients sont identiques à ceux d'un contrat Ego. Inconvénient supplémentaire d'Astera Junior, il n'est pas possible d'annuler le «don» une fois que vous avez effectué le versement sur le compte d'épargne. Les bons de caisse et le compte d'épargne sont au nom de l'enfant. Seule une décision du juge de paix peut permettre aux parents ou à la tutelle légale de récupérer les fonds.

La présente fiche de connaissance reflète fidèlement la réalité au 8ⁱ janvier 2014.